

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

X^e CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers En exercice : 29 Présents : 19

Votants: 29

Date de la convocation : 1er décembre 2005



Nº 99

L'an deux mille cinq et le sept du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme ROMERO, M.M. CONTE, OUSSET, Mme GARCIA, M. SAUVAN, Mme CARRETIER, M.M. CHARRIERE, BOUISSEREN, LE NGUYEN, MUNOZ, Mmes RAMON BOTONNET, BOUQUET, M. MORENO, Mmes POUZOULET, HARO, M. BOUSQUEL, Mme PETARD.

PROCURATIONS:

Mme LABORDE en faveur de M. OUSSET

M. ELLUL en faveur de Mme ROMERO M. ALLOUCHE en faveur de M. SAUVAN M. ROUANET en faveur de M. CONTE

Mme DE HULLESSEN en faveur de Mme RAMON BOTONNET

Mme PETIT en faveur de M. MORENO M. ALBARIT en faveur de Mme GARCIA

Mme FONS VINCENT en faveur de M. BOUISSEREN

M. FEVRIER en faveur de M. BOUSQUEL Mme AZEMAR en faveur de Mme HARO

<u>INVESTISSEMENTS 2006 – REALISATION D'UN EMPRUNT</u>

Rapporteur: Monsieur OUSSET

Il est rappelé que pour financer les investissements inscrits au B.P. 2006 ainsi que ceux qui figureront au budget 2007, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 5 800 000 €.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces y annexées établis par Dexia Crédit Local, agissant tant pour lui-même que le cas échéant pour sa filiale Dexia MA, société régie par les articles L. 515-13 à L. 515-33 du Code monétaire et financier, et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

Ce prêt comporte :

- une phase de mobilisation des fonds,

- une phase d'amortissement du capital mobilisé en une ou plusieurs tranches,

Les fonds mobilisés, y compris ceux versés automatiquement, n'ayant pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche d'amortissement sont dénommés « Encours en Phase de Mobilisation ».

A tout moment pendant la phase de mobilisation, l'Emprunteur peut mettre en place des tranches d'amortissement dont il définira le profil d'amortissement et le taux d'intérêt applicable (module d'intérêts).

Montant: 5 800 000,00 € (cinq millions

huit cent mille euros)

Durée totale maximale: 22 ans

Dont : - durée de la phase de mobilisation : 24 mois

- durée maximale de la phase d'amortissement : 20 ans

Objet du prêt : Financement des investissements

PHASE DE MOBILISATION

Taux indexé : T4M auquel s'ajoute une marge de 0,07 %

Paiement des intérêts : mensuel

Mobilisation des fonds: à compter de la date de signature du contrat, à la demande de l'Emprunteur, en une ou plusieurs fois, jusqu'au terme de la phase de mobilisation fixé le 01/11/2007 exclu et avec le versement automatique, au terme de la phase de mobilisation, des fonds non encore mobilisés

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Madame Danièle ANTOINE-SANTONJA, Maire de Juvignac, est autorisé à signer le contrat de prêt dont le projet est annexé à la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET à l'unanimité des suffrages exprimés (cinq abstentions).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 13/12/2005